DEPARTEMENT
DU
BAS-RHIN

EXTRAIT
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2013/833 - Aide au sport de masse - ***3312***
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, aux conventions d'objectifs et de développement sportif, à la formation et l'information des cadres, et aux Championnats d'Alsace

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'annuler la subvention de 14 998,73 € attribuée par délibération n° CP/2013/743 du 7 octobre 2013 à l'Association "Académie européenne d'arts martiaux et sports de combat" à STRASBOURG pour l'acquisition de matériel sportif

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 80 887,20 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

. 6 500 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
. 15 000 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif
. 55 000 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif
. 288 € au titre de l'aide à la formation et l'information des cadres
. 4 099,20 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace.

Elle approuve par ailleurs la convention financière à intervenir entre le Département et le "Rugby club Strasbourg", bénéficiaire de l'une de ces subventions, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée

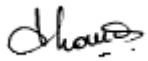

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81304-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 20/11/13